

C4183

Société Suisse des Artistes Visuels - Groupe de Genève

visarte

Genève, le 3 décembre 2025

Comité Visarte.Genève
1200 Genève
admin@visarte-geneve.ch
katia.leonelli@visarte-geneve.ch



GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 11-12.12.2025		
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:			
Copie à:			

A l'attention des Députées et Députés
Grand Conseil de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Concerne: Vote du Budget de mise en application de la LPCCA

Mesdames Députées,
Messieurs les Députés,

Visarte.Genève, organisme faitier des artistes et auteur-ices professionnel-le-s du canton, œuvre depuis plusieurs années pour garantir la rémunération, la protection sociale et la reconnaissance des professionnel·les des arts visuels.

Le domaine des arts visuels a longtemps souffert d'un manque de régulation et souffre encore d'un manque de dotations budgétaires. Aujourd'hui, les artistes genevois sont sortis de l'angle mort administratif qui subsistait jusqu'à récemment, mais le manque de moyens financiers accordés à notre secteur impose des rémunérations qui ne peuvent être que symboliques, bien inférieures au salaire minimum.

Depuis 2020, Visarte.Genève accompagne les artistes, les institutions culturelles mais aussi les services de l'État et de la Ville de Genève pour assurer une rémunération adéquate et une cotisation aux assurances sociales. Nos initiatives visent à garantir le respect des droits fondamentaux et à assainir durablement notre secteur.

Notre association a tout fait pour appliquer le cadre législatif existant et a contribué à la rédaction de la nouvelle Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). Or, force est de constater qu'à ce jour, le Parlement que vous constituez ne donne pas les moyens financiers à l'Etat et à la population d'appliquer la loi correctement. L'Etat attribue des soutiens au domaine des arts visuels en sachant sciemment que ces budgets ne permettent pas de rémunérer de manière juste les acteurs du milieu ainsi que de cotiser à l'assurance sociale et à la prévoyance professionnelle dès le premier franc.

Les investissements initialement proposés par le Conseillers d'Etat à la tête du Département de la Cohésion Sociale dans le cadre du budget 2026 constituaient le minimum syndical, mais n'étaient toujours pas à la hauteur des exigences de la LPCCA. L'annonce d'un refus d'entrée en matière de la commission des finances met notre secteur en péril.

Au vu du changement législatif récent, il est absolument nécessaire que le Parlement vote des budgets de mise en œuvre de la LPCCA, qui soient dignes de ce nom. Passer en douzièmes provisionnels en 2026 signifie que de nombreuses personnes de notre milieu devront inmanquablement faire appel à des aides sociales, une situation que la LPCCA souhaitait précisément prévenir.

Par ailleurs, notre expérience du milieu et notre connaissance des institutions et des pratiques nous permettent de dire que même le budget 2026 voté, notre secteur sera toujours sous doté. Un changement de paradigme à minima à la hauteur de l'initiative 1% pour la culture est nécessaire.

Pour l'heure, nous vous invitons Mesdames et Messieurs les député-es, à faire un premier pas vers une bonne application de votre loi en rentrant en matière sur le projet de budget 2026 et en acceptant sa politique D.

Merci pour votre attention.

Comité de Visarte.Genève
Katia Leonelli

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Katia Leonelli', written over the printed name.

Nombre de caractères: 2448